

Rôles et responsabilités des comités d'examen et des comités de spécialité relativement aux examens

Rôle du comité de spécialité

- S'assurer que l'ensemble du processus d'évaluation se déroule de manière à intégrer l'évaluation en cours de formation et l'examen de certification
- Approuver et recommander la nomination des membres du comité d'examen
- Préparer les ébauches des changements proposés au format de l'examen et les soumettre au Comité des examens du Collège royal
- Examiner le rapport d'examen du président
- Examiner le rapport d'examen annuel du Comité des examens du Collège royal

Rôle du comité d'examen

- Élaborer et tenir à jour le plan directeur d'examen
- Définir le contenu ainsi que les méthodes d'évaluation appropriées pour l'examen
- Déterminer la note de passage
- Préparer les ébauches des changements proposés au format de l'examen et les soumettre au Comité des examens du Collège royal
- Superviser l'élaboration de l'examen
- Examiner le rapport d'examen annuel du Comité des examens du Collège royal

Distribution des rapports de l'URP et communication du contenu des rapports

L'Unité de Qualité et analytique des données des examens produit trois rapports : le rapport d'examen psychométrique, le rapport sur les questions à choix multiple (QCM) et le rapport sur le sondage après examen.

Ces rapports ont pour but d'aider les membres du comité d'examen à réviser et à parfaire l'examen général, et à fournir les renseignements nécessaires à la compréhension et à la révision de chacune des composantes de l'examen.

Rapport d'examen psychométrique

Les rapports d'examen psychométrique contiennent des données descriptives sur l'examen, les candidats, les résultats de l'examen et les liens entre les composantes de l'examen. Des renseignements précis sont fournis pour chacune des composantes de l'examen. Ces rapports peuvent aussi contenir des analyses de questions à réponse courte faisant ressortir les forces et les faiblesses de ces questions dans les composantes de l'examen.

Ces rapports sont remis aux présidents des comités d'examen ainsi qu'aux présidents des diverses composantes de l'examen. Ils permettent aux présidents d'évaluer le déroulement de l'ensemble de l'examen et les rapports mutuels entre les composantes. Ils fournissent aussi

des renseignements précis sur les composantes de l'examen aux fins de révision et de modification.

Seuls les renseignements suivants peuvent faire l'objet de discussions avec les membres des comités de spécialité.

- Plans directeurs d'examen, barèmes de correction
- Rapports psychométriques au-delà de la première page (après le paragraphe 3.1)
- Pourcentages précis des sondages après examen auprès des candidats (on peut donner une idée globale des réponses en utilisant des termes neutres, comme « de nombreux, la plupart, la majorité », etc.)
- Les informations qui pourraient permettre aux directeurs de programme d'identifier un candidat, en particulier pour les comités comprenant un nombre de candidats limités. Par exemple, il ne serait pas approprié de mentionner le nombre de cas limites ou le nombre de candidats ayant échoué.
- Les informations concernant le contenu d'examen autre que ce qui apparaît sur le format d'examen.

Rapports sur les questions à choix multiple

Les rapports sur les questions à choix multiple contiennent des données descriptives, dont les taux de réussite, le rendement pour les questions nouvelles ou non, la durée de l'examen, la fiabilité, le nombre de questions dans la banque de questions, et de l'information sur le rendement pour chacune des questions.

Ces rapports sont remis aux présidents et aux secrétaires exécutifs des comités d'épreuves ainsi qu'aux coprésidents du comité d'examen des QCM. Ils permettent aux comités d'épreuves d'évaluer et d'améliorer la qualité des QCM.

Ces rapports fournissent des précisions qui sont surtout utiles aux présidents des comités d'épreuves. **Seuls les taux de réussite globaux** peuvent faire l'objet de discussions avec les membres des comités de spécialité.

Rapports sur le sondage après examen

Les rapports sur le sondage après examen contiennent des statistiques et des commentaires descriptifs fournis par les candidats au sujet des examens du Collège royal.

Ils sont remis aux présidents des comités d'examen ainsi qu'aux présidents des diverses composantes de l'examen. La perception des candidats sur l'examen peut aider à cerner les forces et les faiblesses au sein des diverses composantes de l'examen, ainsi que dans l'administration de l'examen.

Étant donné que l'information contenue dans ces rapports représente la *perception* des candidats, elle peut ne pas représenter avec exactitude les caractéristiques de l'examen. Par conséquent, **aucun** élément du contenu de ces rapports ne peut faire l'objet de discussions avec les membres des comités de spécialité.

Créé le 20 janvier 2012

Modifié en novembre 2016 et en novembre 2017